

# Levée de fonds : mode d'emploi pour réussir

(1/2)

## INFORMATIONS

### DURÉE

Présentiel : 1 journée  
Distanciel : 2 demi-journées  
Soit 7h au total

### PRIX

Présentiel : 999 € HT / personne  
Distanciel : 799 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

### FORMATEUR

Expert KPMG

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

<https://www.kpmgacademy.fr/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## CONTENU

### PUBLIC CONCERNÉ

- Porteurs de projets et fondateurs de start-up, dirigeants de PME souhaitant ouvrir leur capital.

### PRÉREQUIS

- Aucun

### OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement des investisseurs en capital : quel est leur intérêt et quelles sont leurs contraintes ?
- Se présenter aux investisseurs à un moment favorable avec un dossier « lisible »
- Comprendre le processus de levée de fonds et les points clés de la négociation : valorisation à l'entrée, affectation du prix de cession...
- Intégrer les contraintes du mariage avec un investisseur : le pacte d'actionnaires
- Mesurer les points clés de la réussite d'une opération d'ouverture du capital et le timing de mise en œuvre

### DEMARCHE PEDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET EVALUATION

- Une démarche méthodique et structurée pour une application immédiate
- La personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Le support de présentation est remis à chaque participant
- Un questionnaire permettra d'évaluer les connaissances acquises

### RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

## PROGRAMME

### QUAND RECOURIR A UN INVESTISSEUR EN CAPITAL ?

- Les chiffres clés du capital risk en France
- Quand peut-on envisager de recourir à un investisseur ?
- Les points clés de l'entrée d'un investisseur au capital
- Mieux comprendre les fonds d'investissements : les relations du fonds avec ses souscripteurs et les points clés du règlement d'un fonds
- Les principaux acteurs du capital risk en France

### COMMENT SE PREPARER A RENCONTRER DES INVESTISSEURS ?

- La présentation du business plan « investisseurs »
- Le rôle du teaser
- L'info memo ou la mise en forme au format investisseur
- Les aspects psychologiques de la levée de fonds
- Le processus d'ouverture du capital : la lettre d'intention (LOI), la valorisation à l'entrée, les schémas de répartition du prix de cession

# Levée de fonds : mode d'emploi pour réussir

(2/2)

## INFORMATIONS

### DURÉE

Présentiel : 1 journée  
Distanciel : 2 demi-journées  
Soit 7h au total

### PRIX

Présentiel : 999 € HT / personne  
Distanciel : 799 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

### FORMATEUR

Expert KPMG

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

<https://www.kpmgacademy.fr/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## PROGRAMME

### LES ENJEUX DE LA PRESENCE DES INVESTISSEURS AU CAPITAL

- Le pacte d'actionnaire
- Les clauses anti-dilutives
- Les « management package » ou l'intéressement des managers au projet
- L'application juridique du pacte

### LES CLEFS DE LA REUSSITE D'UNE LEVEE DE FONDS

- Le choix du financement : Love Money, Business Angels ou Private Equity ?
- Les financements alternatifs
- Le Pitch et la présentation du projet : un passage obligé pour tout entrepreneur
- Le timing d'une opération
- Venez pitcher chez KPMG ! Pitch@kpmg

